

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 09

Date de la convocation : 22 juin 2017
Date d'affichage : 22 juin 2017

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; PLATEAUX Stéphanie

Pouvoirs : CHIFFRAY Olivier donne pouvoir à FOURNIER Jean
MANFREDI Manichanh donne pouvoir à PLATEAUX Stéphanie

Absent : BIENFAIT Gustave

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017 :

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2017, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DE

L'ELECTION DES SENATEURS :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les élections sénatoriales se dérouleront à la Préfecture de Nevers le dimanche 24 septembre 2017.

Par décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les Conseils Municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants, date impérative.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Saint-Laurent-L'Abbaye étant de 10 conseillers Municipaux et la population étant inférieure à 3 500 habitants, il faut élire « un délégué titulaire » et « 3 délégués suppléants ».

1. Mise en place du bureau électoral :

- Monsieur FOURNIER Jean, Maire
- Monsieur SZYMANSKI André a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT)
- Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.
- Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Michèle CHARVET et Monsieur Jean-Pierre LEGUAY ; Madame Stéphanie PLATEAUX et

Monsieur Patrice MORLAT.

2. Election du Délégué Titulaire :

- Monsieur Jean FOURNIER, né le 19 décembre 1944 à Paris 12^{ème}, domicilié 13 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat (9voix)

3. Election des 3 suppléants :

- Monsieur André SZYMANSKI, né le 20 janvier 1956 à Le Creusot (Saône-et-Loire), domicilié 9 route de Sancerre 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat (9 voix)
- Monsieur Patrice MORLAT, né le 2 avril 1966 à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre), domicilié 27 bis route de Pouilly 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat (9 voix)
- Monsieur Jean-Marc THOMAS, né le 11 mai 1965 à Saint-Quentin (Aisne), domicilié 11 rue du Charron 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat (9 voix)

10/2017 : Mise en œuvre de la Télétransmission des actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, prévoient que les actes administratifs (délibérations du Conseil Municipal et arrêtés du Maire) et les documents budgétaires puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Pour adhérer à cette transmission des actes, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat.

Les avantages de l'envoi dématérialisé des actes sont les suivants :

- ✚ une simplification des échanges ;
- ✚ des économies (réduction des coûts d'affranchissement et de papier) ;
- ✚ un échange sécurisé ;
- ✚ un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la Sous-Préfecture.

Considérant que ACTES délivre un accusé de réception qui attaché à l'acte remplace le tampon visa et en atteste le caractère exécutoire ;

Considérant que le « **SIIEEN** » donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes et documents budgétaires et que la commune est adhérente à cette plate-forme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'approuver** le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire ;
2. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire et de tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 11 juillet 2017

TRAVAUX BATIMENT ABBAYE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dépense supplémentaire est à prévoir pour la réalisation des travaux dans le bâtiment Abbaye (fuites solin « salle du haut », cheminée et maçonnerie).

Il propose qu'une somme de 310.00€ soit enlevée du compte 022 « intitulé « Dépenses imprévues Fonct° » pour verser cette même somme sur le compte 2313-147 intitulé « Travaux Toiture Abbaye ».

Monsieur le Maire remercie Madame Geneviève LEGUAY, Présidente de l'ASPAS d'un don d'un montant de 1 875.00€ destiné à la participation des frais engagés pour les travaux dans le bâtiment de l'Abbaye.

11/2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Au vu de la décision prise précédemment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour budgétaire se révèle indispensable.

Il propose donc d'établir une décision modificative n° 1 qui se présente comme suit :

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité ces virements de crédits, tels qu'ils sont présentés.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 11 juillet 2017

PROJET EOLIEN « VENTS DE LOIRE »

Monsieur Patrice MORLAT, concerné par le projet quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse des éléments fournis par les porteurs de projet, la société RES et NIEVRE ENERGIES.

Il rappelle les données techniques, l'historique du projet et le calendrier des informations fournies tant aux élus qu'aux populations.

DONNEES TECHNIQUES : (source RES)

- ❖ Puissance maximale du parc : 26,4 MW soit 8 éoliennes de 3,3 MW (1 sur Saint-Laurent-L'Abbaye et 7 sur Saint-Quentin-sur-Nohain) ;
- ❖ Hauteur maximale des éoliennes : 180m en bout de pale ;
- ❖ Durée de vie : 25 ans ;
- ❖ Collectivités porteuses : Saint-Laurent-L'Abbaye, Saint-Quentin-sur-Nohain (Suilly-la-Tour s'étant retirée du projet) ;
- ❖ Production d'énergie estimée : 55 GWh/an, soit environ 4100 tonnes de CO2 évitées par an ;
- ❖ Equivalence en consommation : environ 12000 habitants ;
- ❖ Distance à l'habitation la plus proche : 800m Chaume Panier ;
- ❖ Recettes fiscales attendues : 200 000€/an dont 136 000€ environ pour le « bloc communal » à répartir + 6 000€/an au titre de l'utilisation des chemins.

HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION : **auprès des élus locaux :**

2013 : premières réflexions des communes pour s'engager dans le développement des énergies renouvelables ;

2014 : accord pour que RES lance les études (délibération du Conseil Municipal 32/2014 lors de sa séance en date du 28 novembre 2014) ;
2014-2016 : études environnementales
2015 : en janvier, mise en place d'un comité de pilotage ;
2015 : en avril, installation d'un mât de mesures sur la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain ;
2016 : en avril, accord pour l'entrée de NIEVRE ENERGIES dans le projet (délibération du Conseil Municipal 5/2016 lors de sa séance en date du 7 avril 2016) et poursuite du projet ;
2016 : en septembre, dépôt de la demande d'autorisation unique en Préfecture ;
2017 : en avril, présentation aux élus des communes voisines ;
2017 : en juin, présentation informelle aux élus communautaires à Pougny après visite du parc de Pougny en construction ;
2017 : le 30 juin, présentation en Conseil Municipal.

auprès des populations locales :

2015 : en février, réunion publique à Suilly-la-Tour,
2016 : le 20 janvier, permanence d'information à Saint-Quentin-Sur-Nohain ;
2017 : en janvier, permanence d'information à Saint-Quentin-sur-Nohain ;
2017 : en avril, présence à la « Foire du 13 avril » de Saint-Laurent-L'Abbaye ;
2017 : en mai, présence à la « Fête de la nature » à Pouilly-sur-Loire ;
2017 : en juin, distribution d'un bulletin d'information « spécial éolien » édité en commun avec Saint-Quentin-sur-Nohain ;
2017 : en juin, permanence d'information à Saint-Laurent-L'Abbaye ;

Informations régulières dans le bulletin municipal
Point information affiché en Mairie

2017 : Avis d'Enquête Publique du 19 juin au 22 juillet 2017 (arrêté du Préfet du 11 mai 2017) ;

Enquête Publique avec permanences des commissaires enquêteurs les mardis 4 et 18 juillet 2017 de 9h30 à 12h30 en Mairie de Saint-Laurent-L'Abbaye).

12/2017 : PROJET EOLIEN « VENTS DE LOIRE » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique à la demande de Monsieur le Préfet se déroule du lundi 19 juin au vendredi 22 juillet 2017, en vue d'autoriser le parc éolien « Vents de Loire » sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain.

Monsieur Patrice MORLAT quitte la salle afin de ne pas prendre part au débat.

Le projet parc éolien implantera huit éoliennes dont une sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye et 7 sur la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain. Ce projet a été mené en comité de pilotage avec des membres de la société RES et Nièvre Energies, des élus des communes et de la communauté de communes. Des notes d'information et des réunions d'information ont permis au conseil et aux populations locales de suivre l'évolution du projet jusqu'à sa version finale.

- ✓ **Considérant** que l'implantation du projet parc éolien se trouve en partie, sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye,
- ✓ **Considérant** que la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye est invitée par la Préfecture à donner son avis sur ce projet,
- ✓ **Considérant** que la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye a émis un avis favorable depuis le début du projet,

En l'absence de Monsieur Patrice MORLAT, intéressé directement ou indirectement par le projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. **Emet** un avis favorable au projet.

PROJET DE REHABILITATION DU GRAND CROT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature par la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain de l'avenant à la convention Territoire à Energie pour la Croissance Verte par la Ministre Ségolène ROYAL.

Il permet au territoire de bénéficier du soutien d'un fonds de financement de la Transition Energétique.

L'opération « Restauration de la mare du Grand Crot », portée par notre commune a été retenue par le Ministère.

A ce titre une aide de 9 600€, soit 80% du coût total prévisionnel de l'opération a été attribuée.

L'action devra être engagée avant le 31/12/2017 et finalisée au plus tard 3 ans après la signature de la convention soit le 31/12/2020.

Description de l'action :

La mare du Grand Crot, située sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye présente plusieurs problématiques : assèchement de la mare, eutrophisation de l'eau, effondrement des berges, envasement de la mare. Il est donc nécessaire de remettre en état la mare qui est fortement dégradée, afin de rétablir les conditions propices à l'équilibre de la faune et de la flore et à un bon fonctionnement biologique, mais aussi de lui redonner sa fonction hydraulique.

Le programme des travaux prévoit :

- La réimperméabilisation de la mare
- Le curage
- La remise en état des abords
- L'éclaircissement du pourtour de la mare

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Rétablir le bon fonctionnement biologique et la fonction hydraulique de la mare
- Revalorisation de l'environnement

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les différents intervenants pour mener à bien cette opération.

PROJET TRAVAUX VOIRIE « PASSAGE DE LA MAIRIE » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Nièvre Travaux Matériels d'un montant de 6 133,50€ H.T. soit 7 360,20€ T.T.C. reprenant les travaux de voirie de la ruelle de la mairie et confirme que les travaux d'accessibilité de la mairie confiés à l'entreprise FERREIRA doivent démarrer début septembre.

Il serait opportun de planifier la réfection de la ruelle, afin que l'ensemble des revêtements soient identiques et que l'accès en soit globalement facilité.

Le devis présenté tient compte d'une remise de 10% dans le cadre de commandes groupées avec d'autres communes.

Monsieur Jean-Marc THOMAS souhaite que cette opération puisse être menée concomitamment avec la remise en état de la chaussée de la « Rue du Charron » (partie haute) et mandate Monsieur le Maire pour obtenir de Nièvre Travaux Matériels un avis sur les travaux nécessaires et un devis estimatif.

Monsieur le Maire présentera de nouveau cette demande lors de la prochaine réunion de conseil.

13/2017 : AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE :

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de favoriser l'aménagement durable des territoires pour préserver l'environnement, la santé des citoyens et les milieux naturels.

Le Ministère de l'Environnement a lancé une initiative TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Cet appel à projet a pour but d'engager les territoires dans une démarche volontaire destinée à construire le nouveau modèle énergétique et économique français.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du SIEEEN, en date du 16 juin 2017 une proposition de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public dans le cadre de ce programme TEPCV.

La commune bénéficierait d'une subvention exceptionnelle et d'une prise en charge par le SIEEEN, laissant à sa charge un montant de 20% soit 4 624€ sur un total TTC de 27 744.00€.

Il propose qu'une somme de 4 700€ soit enlevée du compte 615231 intitulé « Voirie » pour verser cette même somme sur le compte 65548 intitulé « Autres contributions ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** de participer à ce programme de modernisation qui devra se réaliser avant le 31/12/2017
- **d'accepter** ces virements de crédits, tels qu'ils sont présentés
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document pour mener à bien cette affaire

Au vu de la décision prise précédemment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour budgétaire se révèle indispensable.

Il propose donc d'établir une décision modificative n° 2 qui se présente comme suit :

QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire : (Regroupement Pédagogique)

Le projet concernant le retour à la semaine de 4 jours sera revu ultérieurement (attente de la réponse de l'Inspecteur de l'Education Nationale).

Les piles s'empilent :

La remise des prix a eu lieu le lundi 19 juin 2017.

Notre enseignante Florence GOUGNOT, les enfants de l'école, Claudine et Michèle CHARVET conseillère municipale ont participé à cette cérémonie au cours de laquelle un prix de 75.00€ a été remis.

La collecte des piles s'avère bénéfique et devra être perpétuée.

Information sur les risques « canicule » :

Madame Michèle CHARVET est reconduite comme intervenant.

Fête Nationale :

Le 13 juillet au soir, sous chapiteau un repas sera organisé : plateau-repas à commander à la boucherie Saint-Pierre de La Charité-sur-Loire.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'initiative des années précédentes : organiser une retraite aux flambeaux vers 22h30 dans les rues du village.

Le jour du 14 juillet, le Comité des Fêtes organise des jeux pour les enfants ainsi qu'un lâcher de ballon et offre des friandises.

La Municipalité offre les boissons les toasts et les feuilletés.

But de foot :

Monsieur Jean-Marc THOMAS remettra en place le but de foot sur l'esplanade afin de ne pas endommager davantage la porte du local Comité des Fêtes (signalé par Monsieur Jean-Pierre LEGUAY).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Fait et délibéré les jour et an susdits.
La séance est levée à 22 heures 05.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Michèle CHARVET :

Pour Olivier CHIFFRAY :
Jean FOURNIER

Jean-Pierre LEGUAY :

Pour Manichanh MANFREDI :
Stéphanie PLATEAUX

Stéphanie PLATEAUX :